



29 SEPTEMBRE 2022

## Tou.te.s mobilisé.e.s pour l'augmentation des salaires, des pensions de retraite et des minima sociaux

L'inflation en juillet 2022

6,8%

À ce train-là c'est 10% à Noël

**TotalEnergies**  
a réalisé au 2<sup>e</sup> trimestre un bénéfice net de 5,7 milliards \$ multiplié par 2,6.

**10 millions**  
nombre de personnes en situation de pauvreté en France.

**Shell**  
affiche un bénéfice record de 11,47 milliards € au 2<sup>e</sup> trimestre 2022.

**1 102 €**  
La pauvreté monétaire = moins de 1102 € par mois pour une personne seule

Les Macron, ministres et députés, protègent les profits des pétroliers, comme des autres sociétés du CAC 40 - LVMH, Sanofi ...

Pas une mesure du « paquet » pouvoir d'achat voté à l'Assemblée ne bloque les prix et combat l'inflation.

**Taxer les profits  
Bloquer les prix  
Augmenter les salaires**



Au-delà du caractère scandaleux et pitoyable des nouveaux « dérapages contrôlés » de Macron déclarant en outre que nous vivions la fin de l'abondance et qu'il fallait accepter de payer le prix de la liberté, les lois du « paquet pouvoir d'achat » adoptées cet été par les parlementaires Macronistes et leur alliés de droite et d'extrême droite nous donnent le ton pour cette rentrée sociale. Macron, le président des riches, poursuit sa politique de casse sociale généralisée conformément au mandat que le patronat lui a délivré. Il va même jusqu'à remettre en cause les 35h en donnant la possibilité aux salarié.e.s de monétiser leur RTT par une décision unilatérale de l'employeur.

Face à l'explosion des prix des produits de première nécessité et celle des factures d'énergie qui renforcent la précarité de la majorité des salarié.e.s, des retraité.e.s et des privé.e.s d'emploi, aucune augmentation substantielle des salaires et des pensions n'est proposée par la majorité présidentielle si ce n'est des miettes versées à certaines professions mais qui sont loin de couvrir les besoins et qui ont pour objectif de diviser les salarié.e.s entre eux.

Ces nouvelles tentatives de division du salariat font « pschitt » et le manque criant de travailleuses.rs dans certaines professions (transport interurbain, Chemin de fer, secteur sanitaire, social et médico-social, restauration, éducation nationale...) met bien en évidence la nécessité impérieuse d'augmenter tout de suite et de manière conséquente les salaires, les pensions de retraite et les minima sociaux.

La CGT Loiret appelle tou.te.s les salarié.e.s, du privé et du public, et tou.te.s les retraité.e.s, à se rassembler, à faire grève le 29 septembre prochain, et à participer aux manifestations pour gagner enfin une réelle augmentation des salaires, des pensions et des minima sociaux.

### Grève et manifestations

Orléans : 10H30 parvis Cathédrale d'Orléans

Montargis : 10H30 place du pâtis

Gien : 10H00 place Jean Jaurès

Pithiviers : 10h30 devant l'hôpital de Pithiviers



# Les 10 mesures d'urgence de la CGT

**01** **Un Smic à 2000 bruts** (15€ de l'heure) pour répondre aux besoins élémentaires incompressibles. Une augmentation automatique de toutes les grilles de salaires dans les branches, les entreprises et les administrations dès lors que le Smic est réévalué (revendication CGT d'une échelle mobile des salaires). L'augmentation du point d'indice dans la fonction publique pour rattraper toutes les années de gel.

L'ouverture ou la réouverture immédiate des négociations salariales dans les branches, les entreprises et administrations pour l'augmentation générale des salaires ;

**02** **L'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes** pour éradiquer durablement cette discrimination. Nous demandons des sanctions vis-à-vis des entreprises ne respectant pas cette obligation. Selon l'INSEE, l'écart de salaire demeure à 28,7% ;

**03** **La reconnaissance des diplômés dès l'embauche,**  
le paiement de la qualification à la même hauteur, quel que soit le secteur dans lequel on travaille ;

**04** **Un revenu de remplacement pour tous les privés d'emploi** au minimum au niveau du Smic. Actuellement, un chômeur sur deux n'est pas indemnisé ;

**05** **L'Augmentation des pensions** des retraités avec un niveau minimum égal de 2 000 € brut ;

**06** **Une allocation d'autonomie** pour les étudiants et les jeunes en recherche d'un premier emploi et une augmentation des salaires pour les apprentis ;

**L'arrêt des exonérations de cotisations sociales et fiscales** ainsi que le conditionnement des aides publiques aux entreprises.

**10**

**La baisse des prix des carburants,** en ponctionnant sur les revenus du capital des entreprises multinationales du secteur pétrolier ;

**09**

**La baisse de la TVA** à 5.5 % sur les produits de première nécessité, notamment l'alimentaire et l'énergie ;

**08**

**L'encadrement à la baisse des loyers** et le plafonnement de la quittance (loyer + charges) à 20% du revenu des ménages ;

**07**



Union Départementale CGT du Loiret  
10 rue Théophile Naudy 45000 Orléans  
02 38 68 78 35 ; mail : [udcgt45@gmail.com](mailto:udcgt45@gmail.com)

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Entreprise : .....  
E-mail : .....@.....  
Tel : .....